



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TIM/2009/7  
3 août 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DU BOIS**

Soixante-septième session  
Genève, 13-16 octobre 2009  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DES ACTIVITÉS MENÉES DEPUIS LA SOIXANTE-SIXIÈME  
SESSION ET PROGRAMME DE TRAVAIL**

Note du Secrétariat

Résumé

Ce document décrit la mise en œuvre du programme de travail depuis 2008 aux fins d'information et d'examen par le Comité; il rappelle les activités et les réalisations attendues pour la période 2009-2010, aux fins d'orientation et d'approbation par le Comité; il présente le projet de cadre stratégique pour 2012-2013 ainsi qu'une proposition concernant les activités futures de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (CEE/FAO) sur les forêts et les changements climatiques, qui a été élaborée par le secrétariat à partir d'une analyse des lacunes et approuvée par les Bureaux.

Le Comité est invité à prendre note des activités inscrites dans le programme de travail; à approuver la liste des réalisations prévues pour 2009-2010; à donner des orientations sur tous les aspects du programme de travail; à examiner et approuver le Cadre stratégique des Nations Unies (2012-2013); et à examiner et approuver la Stratégie de la CEE/FAO concernant les forêts et les changements climatiques.

## I. INTRODUCTION

1. Comme les années précédentes, le présent point de l'ordre du jour constitue une occasion d'informer le Comité du bois de la mise en œuvre du Programme de travail intégré du Comité du bois de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et de la Commission européenne des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et des activités futures prévues. Ce document d'information est établi pour faire suite à la demande formulée par le Comité à la soixante-sixième session (ECE/TIM/2008/9).

2. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité sera également invité à examiner et approuver les activités futures sur les forêts et les changements climatiques inscrites dans le programme de travail de la CEE/FAO.

## II. ACTIVITÉS MENÉES DEPUIS LA SOIXANTE-SIXIÈME SESSION DU COMITÉ DU BOIS DE LA CEE

3. À sa soixante-sixième session, le Comité du bois, conjointement avec la Commission européenne des forêts, a approuvé le Plan stratégique du Programme de travail intégré de la CEE/FAO pour la période 2008-2013 (ECE/TIM/2008/7). Les différents éléments de programme, tels qu'approuvés dans le Plan stratégique, sont présentés dans l'annexe I, avec les réalisations prévues pour 2009-2010. **Le Comité est invité à examiner et approuver la liste des réalisations prévues pour la période allant d'octobre 2009 à décembre 2010.**

4. Les Bureaux sont chargés d'examiner le programme de travail et sont informés une fois par an de sa mise en œuvre au titre des différents domaines d'activité. Les notes d'information du secrétariat et les rapports sur les réunions des Bureaux concernant la mise en œuvre du programme de travail, qui présentent l'état d'avancement des réalisations prévues, peuvent être consultés à l'adresse suivante: [www.unece.org/timber](http://www.unece.org/timber).

5. Des activités sont menées au titre de presque tous les domaines d'activité et les éléments de programme du Plan stratégique. En ce qui concerne les profils de pays pour le secteur forestier, les Bureaux sont convenus à leur réunion du 3 avril 2009 qu'il ne fallait plus établir de profils de pays tels qu'ils l'avaient été les dernières années, compte tenu en particulier du manque de ressources et des critiques sur leur qualité et leur cohérence qui ont été formulées par le biais de l'Examen stratégique du programme de travail du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts. D'autres solutions, dont l'amélioration des données accessibles en ligne dans les profils de pays de la FAO pour le secteur forestier, ont été examinées; il conviendrait de les mettre en œuvre conjointement avec le siège de la FAO, ceci constituant un objectif à long terme.

6. Un autre point, dont l'exécution est temporairement suspendue faute de ressources, est la collecte et la diffusion séparées de statistiques sur les incendies de forêt. Globalement, la collecte et l'analyse des statistiques nationales sur les incendies de forêt sont effectuées dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières de 2010 et des indicateurs quantitatifs relatifs à la gestion durable des forêts pour le prochain rapport sur l'état des forêts de l'Europe.

7. Les échanges avec les collègues et les partenaires et avec l'Équipe de spécialistes des incendies de forêt de la CEE/FAO, assistée désormais par la FAO, se poursuivent.

Ils permettront de décider des activités futures sur les incendies de forêt, y compris la collecte de statistiques, et d'étudier l'orientation stratégique de ces travaux dans le cadre du programme de travail commun. Le Comité est invité à faire part de son opinion à ce sujet.

### **III. TRAVAUX DES ÉQUIPES DE SPÉCIALISTES DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE ET DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

8. Depuis l'adoption du Plan stratégique à la soixante-sixième session du Comité, les sept équipes de spécialistes de la CEE/FAO ont tenu leur réunion d'ouverture. Le 2 avril 2009, les Bureaux et les chefs de toutes les équipes de spécialistes de la CEE/FAO, ou leurs représentants, ont tenu une réunion commune qui leur a permis de s'informer mutuellement de leurs activités et projets. Des synergies et des possibilités d'améliorer la coopération entre les différentes équipes ont été suggérées. Des moyens de faciliter cette coopération, comme un service de liste de diffusion de courriels, ont été mis en place, afin d'encourager les chefs d'équipe à échanger l'ordre du jour de leurs réunions ainsi que des informations sur d'autres manifestations connexes, et d'inviter leurs homologues et les membres des équipes à y participer. En outre, la Section du bois a créé un site Web sur lequel se trouvent des informations sur toutes les équipes et des liens vers ces équipes, à l'adresse suivante: [www.unece.org/timber](http://www.unece.org/timber). Les rapports et les exposés de chaque équipe à l'intention de l'organe dont elle relève, du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts ou des Bureaux, ainsi que les rapports de réunions peuvent également être consultés sur le site Web du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts.

### **IV. CADRE STRATÉGIQUE DES NATIONS UNIES POUR 2012-2013**

9. Le système de préprogrammation des évaluations des performances suppose l'établissement du Cadre stratégique des Nations Unies (2012-2013) pour le sous-programme de la CEE sur le bois et les forêts plusieurs années à l'avance. Il est demandé au Comité du bois d'examiner le Cadre stratégique pour 2012-2013 à partir du projet élaboré par le secrétariat (annexe II) et de formuler des observations. Conformément au processus de planification des programmes de la CEE, le projet de cadre stratégique doit être examiné par les comités sectoriels avant d'être approuvé par Comité exécutif de la CEE, puis présenté au Siège de l'ONU à New-York.

10. Le Cadre stratégique des Nations Unies aligne l'objectif et la stratégie du programme sur le Plan stratégique du Programme de travail intégré CEE/FAO sur le bois et les forêts pour 2008-2013, tel qu'approuvé par le Comité du bois à sa soixante-sixième session, tenue conjointement avec la trente-troisième session de la Commission européenne des forêts à l'occasion de la Semaine européenne des forêts, et faisant suite à l'Examen stratégique 2007-2008 et à la session extraordinaire du Comité et de la Commission d'avril 2008.

11. La stratégie qui figure dans le Cadre stratégique des Nations Unies prescrit que «les priorités retenues pour la période 2012-2013 s'inspireront des conclusions des instances pertinentes, en particulier de la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe, et de l'action permanente menée dans le domaine des forêts et des changements climatiques, comme cela avait été demandé par les États membres et des parties prenantes dans le cadre de l'Examen stratégique 2008».

## V. ACTIVITÉS FUTURES SUR LES FORÊTS ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

12. Au cours de l'Examen stratégique, les deux tiers de l'ensemble des pays participants avaient indiqué que les changements climatiques constituaient un domaine de préoccupation prioritaire. À l'issue des débats sur la création éventuelle d'une nouvelle équipe de spécialistes tenus à la session extraordinaire sur le Plan et l'Examen stratégiques en avril 2008, aux Bureaux conjoints et à la session conjointe du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts, il a été demandé au secrétariat de préparer une analyse des lacunes et de présenter des propositions pour les activités futures de l'équipe dans le domaine des forêts et des changements climatiques.

13. Le secrétariat a élaboré une note comprenant une proposition de stratégie pour la CEE/FAO en matière de forêts et de changements climatiques, qu'il a ensuite présentée aux Bureaux en avril 2009 afin que ceux-ci l'examinent et formulent des conseils.

14. Dans cette note, le secrétariat:

a) A identifié les besoins des pays dans le domaine des forêts et des changements climatiques, à savoir:

- i) Des informations objectives et pertinentes destinées aux décideurs;
- ii) Un renforcement des capacités dans les institutions forestières; et
- iii) Une meilleure communication entre les processus décisionnels des secteurs;

b) A établi une vue d'ensemble des activités en cours dans le domaine des forêts et des changements climatiques qui sont menées par des organisations intergouvernementales, des organismes de recherche, des organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de l'environnement et des organisations du secteur privé. Cette vue peut être consultée sur le site Web du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts; un lien vers ce document apparaîtra sur la page consacrée aux forêts et aux changements climatiques du site Web en cours d'élaboration. De cet exercice, il est ressorti que, par le passé, l'accent avait été mis sur les questions d'atténuation, en particulier le piégeage du carbone et la lutte contre la déforestation. Jusqu'à présent, les questions relatives à l'adaptation, aux produits du bois récoltés, aux matières carbonées et aux combustibles à forte teneur en carbone ont moins mobilisé l'attention, même si la situation évolue rapidement;

c) A analysé les activités actuelles de la CEE/FAO liées au climat. La plupart, bien qu'elles ne portent pas spécifiquement sur la lutte contre les changements climatiques, contribuent à informer sur les aspects des changements climatiques qui touchent le secteur forestier et à les analyser, à savoir:

- i) Fournir des données sur les ressources, les produits et les politiques en matière de forêts;
- ii) Organiser des forums et des ateliers sur la bioénergie, sur l'offre de bois et la mobilisation des ressources en bois, la construction écologique, etc.;

- iii) Informer un large public sur ces sujets;
- d) A recensé les atouts de la CEE/FAO dans le domaine des changements climatiques, à savoir:
  - i) Une grande expérience sur les sujets liés aux changements climatiques, en particulier les questions en aval comme l'énergie provenant du bois, l'offre de bois et la mobilisation des ressources en bois;
  - ii) Le fait qu'elle dispose de bases de données et des compétences connexes;
  - iii) L'aptitude à inscrire les questions relatives aux changements climatiques dans le cadre général du secteur forestier avec d'autres questions intéressant les décideurs du domaine;
  - iv) L'accès à une grande variété de réseaux de spécialistes (de l'inventaire des forêts, des marchés, des perspectives, des incendies, du secteur privé, par exemple);
  - v) L'expérience du secrétariat dans l'analyse des évolutions et le regroupement de compétences très diverses;
  - vi) Des capacités d'organisation de forums de politique générale et autres espaces d'échanges de données d'expérience et de vues;
  - vii) Une gamme complète d'activités régulières associant les aspects techniques, statistiques et politiques de la gestion des forêts et des marchés, et l'expérience en matière de synthèse de tous ces éléments, en particulier dans le cadre des études sur les perspectives du secteur forestier;
  - viii) L'accès, par l'intermédiaire de la CEE et d'autres contacts, à des compétences extérieures au secteur dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, etc.;
  - ix) Des partenariats efficaces avec d'autres acteurs régionaux et intergouvernementaux, des organisations non gouvernementales et le secteur privé;
  - x) Un large mandat suffisamment souple pour traiter de nouvelles questions et de nouveaux défis, pour autant que les organes dont elle relève approuvent la démarche et qu'on lui fournisse les ressources nécessaires.

15. En se fondant sur cette analyse, le secrétariat a proposé les 12 grands axes ci-après pour les activités sur les forêts et les changements climatiques (les éléments qui requièrent un financement extrabudgétaire et des ressources en nature sont suivis d'un astérisque («\*»)):

- a) Tenir à jour les trois bases de données pertinentes (ressources forestières, marchés forestiers, politiques et institutions forestières) et, lors de leur développement, les rendre plus cohérentes entre elles et veiller à ce qu'elles soient utiles aux analyses des changements climatiques, mieux les faire connaître aux spécialistes des changements climatiques. Les réseaux

qui participent à leur alimentation et à l'examen des données, comme l'Équipe de spécialistes CEE/FAO de la surveillance et de la gestion durable des forêts, devraient envisager d'améliorer ces données, le cas échéant, et de faire en sorte que ces informations soient utiles aux décideurs dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques. Les données pourraient être mieux commercialisées, par exemple en élaborant un guide qui présente les données pertinentes en matière de changements climatiques pour chacune des bases de données et explique comment les utiliser, et en facilitant l'accès à ces informations sur le site Web;

b) Continuer à surveiller les politiques de lutte contre les changements climatiques et leurs liens avec le secteur forestier dans la *Revue annuelle des marchés et des produits forestiers*, et y inclure régulièrement un chapitre consacré aux marchés du carbone, pour autant que cela soit techniquement et financièrement possible;

c) Élaborer la prochaine étude sur les perspectives du secteur forestier de façon à traiter les grandes questions liées aux changements climatiques, parallèlement aux autres questions thématiques. Pour intégrer pleinement l'élément changements climatiques dans les perspectives, il faut améliorer les modèles actuels sur les ressources forestières pour prendre en compte les projections et les prévisions en matière de changements climatiques, ainsi que les questions connexes comme la bioénergie, qui nécessitent des investissements importants en temps et en compétences;

d) Continuer à aider le secteur forestier à mieux comprendre les grands enjeux des changements climatiques en lui facilitant l'accès aux données pertinentes sur le site Web du programme, grâce à une section spéciale comprenant des explications et des liens dans le domaine des changements climatiques analogue à celle qui existe déjà sur l'énergie provenant du bois. Cette section, en cours d'élaboration, devrait être achevée pour la session du Comité du bois;

e) Continuer à publier des articles, des exposés, des documents, des brochures, etc., à l'intention des décideurs ou d'un plus large public. Il pourrait également être envisagé de publier des notes d'orientation\* sur des sujets précis élaborées à partir des connaissances et des activités du programme, sur la construction écologique, l'énergie provenant du bois, l'exploitation en cascade des produits du bois, par exemple. Cela ne pourrait se faire toutefois que sur des fonds extrabudgétaires et non dans le cadre des ressources actuelles du programme;

f) Poursuivre les activités sur la bioénergie, la mobilisation des ressources en bois et l'offre potentielle de bois, qui toutes alimentent les débats sur les changements climatiques;

g) Sous réserve de fonds disponibles, organiser des ateliers de renforcement des capacités sur les enjeux des changements climatiques en Europe orientale et en Asie centrale\*, en vue d'aider les autorités des pays concernés à élaborer des politiques de lutte contre les changements climatiques cohérentes avec une gestion durable des forêts. Dans le cadre de ces politiques, il faudrait veiller à ce que le secteur forestier contribue au mieux à la lutte contre les changements climatiques, que ce soit par le piégeage du carbone, le stockage du carbone dans les forêts ou dans les produits du bois, ou encore le remplacement du carbone. Les programmes forestiers nationaux devraient systématiquement porter sur les changements climatiques;

h) Pousser toutes les équipes de spécialistes de la CEE/FAO à s'intéresser aux aspects des changements climatiques dans leurs domaines de compétence. À une réunion des Bureaux et de l'ensemble des chefs d'équipe tenue le 2 avril 2009 à Genève, toutes les équipes ont fait part de leurs activités liées aux changements climatiques, et des synergies ont été mises en lumière;

i) Veiller à ce que l'adaptation fasse partie des politiques du secteur forestier (sans pour autant traiter les aspects techniques des questions d'adaptation, à l'exception toutefois de certains éléments de la surveillance des forêts). La solution serait de traiter ces questions à la prochaine session de la Commission européenne des forêts de la FAO en avril 2010, et de sensibiliser les décideurs du secteur forestier à ces choix lors des forums et d'attirer l'attention sur les informations et les experts pertinents;

j) Communiquer les analyses de la CEE/FAO en matière de changements climatiques aux partenaires et aux autres secteurs afin qu'elles soient utilisées à bon escient. Pour cela, il suffirait d'exploiter de façon plus ciblée les réseaux d'autres secteurs, en particulier la communauté environnementale et les réseaux d'autres divisions de la CEE;

k) Développer les activités sur les produits du bois récoltés, conformément aux recommandations de l'atelier tenu en septembre 2008, pour autant que cette question reste essentielle dans les négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

l) Mettre en place de nouvelles activités sur la construction écologique en travaillant de concert avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire et le Comité de l'énergie durable de la CEE ainsi qu'avec leurs secrétariats. C'est ce qui a été fait grâce à la participation de représentants du secteur forestier à des ateliers comme l'atelier sur l'efficacité énergétique dans le secteur du logement organisé à Sofia en mars 2009, et l'atelier sur la construction écologique qui s'est tenu dans le cadre de la session du Comité du bois le 12 octobre 2009 (voir ECE/TIM/2009/2). D'autres occasions de collaboration sont prévues en 2010. Si des ressources extrabudgétaires se dégageaient, une note d'orientation pourrait également être consacrée au sujet.

16. Les Bureaux ont approuvé les 12 grands axes ci-dessus pour les activités de la CEE/FAO sur les forêts et les changements climatiques qui ont été proposés par le secrétariat. Ces activités sont alignées sur les orientations stratégiques de la FAO en matière de forêts et de changements climatiques ainsi que sur le Cadre stratégique pour les forêts et le changement climatique et le Partenariat de collaboration sur les forêts (CPF)<sup>1</sup>.

**17. Le Comité est invité à examiner les futures activités de la CEE/FAO sur les forêts et les changements climatiques en se fondant sur les 12 axes énoncés ci-dessus, à en débattre et à les approuver.**

---

<sup>1</sup> <http://www.fao.org/forestry/cpf-climatechange>.

## Annexe I

**COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET  
COMITÉ DU BOIS DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE DES  
NATIONS UNIES POUR L'EUROPE**

**PROGRAMME DE TRAVAIL INTÉGRÉ SUR LES FORÊTS ET LE BOIS**

**Résultats attendus pour 2009-2010, par élément de programme  
du Plan stratégique pour 2008-2013**

<b>1. Domaine d'activité 1 – Marchés et statistiques</b>
<b>Éléments de programme</b>
1.1 Collecte, validation et diffusion de statistiques sur la production, les échanges, la consommation et les prix des produits forestiers
1.1.1 Statistiques sur la production, les échanges, la consommation et les prix des produits forestiers, y compris les produits certifiés, pour 2009 (collecte, validation, publication)
1.2 Analyse des marchés des produits forestiers, en particulier des aspects d'actualité ou ayant une incidence sur les politiques forestières, y compris la <i>Revue annuelle des marchés et des produits forestiers</i> et les discussions annuelles du Comité du bois
1.2.1 <i>Revue annuelle du marché des produits forestiers CEE/FAO, 2009-2010</i>
1.2.2 Débats sur les marchés du Comité du bois de la CEE, octobre 2010
1.2.3 Publication du compte rendu des débats du Forum de politique générale conjoint CEE/FAO (à déterminer)
1.2.4 Réunion de l'Équipe de spécialistes des marchés et de la commercialisation des produits forestiers
1.3 Activités de renforcement des capacités pour la commercialisation des produits forestiers dans le but de mettre en œuvre une gestion durable des forêts
1.3.1 Atelier sur la commercialisation des produits forestiers, Slovénie, 2010
1.4 Suivi et analyse des marchés et des politiques des produits forestiers certifiés, y compris les marchés publics et la construction écologique
1.4.1 Conférence de la CEE sur le thème «La construction écologique et les changements climatiques: de la science aux politiques», Canada, avril 2010



1.5	Collecte et diffusion de statistiques sur les incendies de forêt
	<i>(Suspension de la collecte séparée de statistiques sur les incendies de forêt, faute de ressources. Collecte des statistiques sur les incendies de forêt dans le cadre de FRA 2010 et des indicateurs quantitatifs relatifs à la gestion durable des forêts)</i>
<b>2.</b>	<b>Domaine d'activité 2 – Évaluation des ressources forestières</b>
	<b>Éléments de programme</b>
2.1	Collecte, validation et diffusion d'informations conformément aux critères et indicateurs de gestion durable des forêts
2.2	Contribution régionale à l'évaluation des ressources forestières de la FAO pour 2010
2.2.1	Collecte et validation des données nationales pour l' <i>Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO pour 2010</i>
2.3	Mise en œuvre de la gestion durable des forêts avec aide pour la création de systèmes nationaux de surveillance des forêts*
2.3.1	Atelier destiné aux correspondants nationaux pour l'Évaluation des ressources forestières, 2010
2.4	Amélioration des informations sur les types de forêt
2.4.1	Rapport sur les types de forêt
2.5	Établissement de rapports sur l'état des forêts dans la région de la CEE et analyse de la situation
2.5.1	Réunions de l'Équipe de spécialistes de la surveillance et de la gestion durable des forêts et du Groupe consultatif sur le prochain rapport sur l'état des forêts de l'Europe
2.5.2	Conférence sur la future surveillance des forêts dans l'Union européenne, Suède, novembre 2009
2.6	Suivi et analyse de la propriété forestière et foncière
2.6.1	Publication sur la propriété forestière en Europe

### **3. Domaine d'activité 3 – Perspectives du secteur forestier**

#### **Éléments de programme**

3.1 Élaboration d'études sur les perspectives du secteur forestier en Europe

3.1.1 Réunions de l'Équipe de spécialistes des perspectives du secteur forestier et du groupe restreint pour l'élaboration de la prochaine *étude sur les perspectives du secteur forestier européen*

3.2 Contribution aux rapports de la FAO sur l'état des forêts dans le monde

3.2.3 Contribution de la région de l'Europe, 2010

3.3 Analyse des questions relatives aux changements climatiques qui intéressent le secteur forestier

3.3.1 Nouvelle section du site Web consacrée aux forêts et aux changements climatiques, comprenant des liens vers les activités pertinentes

3.4 Analyse des questions liées à l'énergie, y compris la demande et l'offre d'énergie provenant du bois

3.4.1 Document de synthèse sur les résultats de l'enquête commune sur l'énergie provenant du bois de 2007

3.4.2 Atelier sur les solutions possibles pour l'énergie provenant du bois, 17-20 novembre, Croatie

3.5 Collecte, validation et diffusion d'informations et analyse des quantités de bois disponibles et de l'offre potentielle de bois

3.5.1 Publication d'un bilan des ressources en bois de 2005

3.5.2 Publication d'orientations en matière de bonnes pratiques pour la mobilisation des ressources en bois

### **4. Domaine d'activité 4 – Aspects sociaux et culturels**

#### **Éléments de programme**

4.1 Mise en œuvre d'une gestion durable des forêts par la promotion de la sécurité et de l'hygiène du travail

4.1.1	Réunion du Réseau commun CEE/FAO/OIT d'experts chargés de mettre en œuvre la gestion viable des forêts
4.2	Mise en œuvre d'une gestion durable des forêts par la promotion des meilleures pratiques d'éducation et de formation dans le domaine de la foresterie
4.2.1	Réunion du Réseau commun CEE/FAO/OIT d'experts chargés de mettre en œuvre la gestion viable des forêts
4.3	Suivi des tendances en ce qui concerne la place occupée par les femmes dans la foresterie
4.3.1	Suite donnée à la conférence sur la place occupée par les femmes dans la foresterie, Umea (Suède), juin 2009
4.4	Mise en œuvre d'une gestion durable des forêts par la promotion des meilleures pratiques dans le domaine de la sous-traitance forestière
4.4.1	Diffusion et mise en œuvre des directives relatives aux bonnes pratiques dans le domaine de la sous-traitance forestière
<b>5.</b>	<b>Domaine d'activité 5 – Questions de politique générale et questions intersectorielles</b>
	<b>Éléments de programme</b>
5.1	Contribution au dialogue mondial sur les forêts
5.1.1	Contribution au Comité des forêts (COFO) de la FAO de 2010
5.2	Examen des faits survenus récemment en ce qui concerne les politiques, la législation et les institutions du secteur des forêts, y compris les programmes nationaux pour les forêts
5.2.1	Collecte de données nationales pour le prochain rapport sur l'état des forêts de l'Europe: indicateurs qualitatifs relatifs à la gestion durable des forêts
5.2.2	Collecte et validation des données nationales pour l'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO pour 2010 (politiques, législations, institutions)
5.2.3	Référentiel de données sur les politiques et les institutions en Europe, notamment sur les indicateurs qualitatifs européens pour la gestion durable des forêts (version pilote)
5.3	Analyse des faits survenus récemment en matière de politiques, de législations et d'institutions dans le secteur forestier, y compris les interactions avec d'autres secteurs

5.3.1	Mise à jour du document de réflexion intitulé «International Forest Sector Institutions and Policy Instruments: A sourcebook», source en ligne
5.4	Mise en œuvre d'une gestion durable des forêts par un renforcement des capacités en matière de politiques et d'institutions forestières*
5.4.1	Réunion de l'Équipe de spécialistes de la politique forestière en Europe orientale et en Asie centrale, possibilité d'atelier sur les expériences et besoins nationaux (en cas de fonds disponibles)
5.5	Organisation de forums de politique générale sur de grandes questions d'actualité
5.5.1	Forum de politique générale commun CEE/FAO, 2010
5.6	Échange d'informations sur l'amélioration de la gestion des incendies de forêt
5.6.1	Publication de deux numéros annuels de l' <i>International Forest Fire News</i> de la CEE/FAO
5.6.2	Réunion de l'Équipe de spécialistes des incendies de forêt
5.7	Amélioration des échanges et des communications aux niveaux sectoriel et intersectoriel
5.7.1	Réunion du Réseau de la communication dans le secteur forestier
<i>(Activités et échanges en cours avec d'autres comités et organisations de la CEE)</i>	
5.8	Établissement de profils par pays pour les forêts et les produits forestiers*
<i>(Activité temporairement suspendue, poursuite des débats des Bureaux sur les solutions possibles)</i>	
<b>6.</b>	<b>Sessions des organes intergouvernementaux</b>
6.1	Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts, trente-deuxième session, Genève, 2010
6.2	Commission européenne des forêts, trente-quatrième session, Portugal, 19-24 avril 2010
6.3	Comité du bois de la CEE, soixante-huitième session, Genève, 11-15 octobre 2010

\* Les éléments suivis d'un astérisque requièrent un financement extrabudgétaire.

**Annexe II**

**CADRE STRATÉGIQUE PROPOSÉ POUR LA PÉRIODE 2012-2013  
SOUS-PROGRAMME 7 DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE  
DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE**

**BOIS ET FORESTERIE**

**I. OBJECTIF DE L'ORGANISATION**

1. Renforcer le secteur des forêts et la contribution qu'il apporte au développement durable de toute la région de la CEE.

<b>Réalisations escomptées</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
<p>a) Meilleure compréhension de la gestion durable des forêts fondée sur une meilleure surveillance portant sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Les politiques et institutions;</li> <li>ii) Les ressources forestières;</li> <li>iii) L'exploitation rationnelle du bois comme matière première et source d'énergie, sur les marchés nationaux et les marchés d'exportation; et</li> <li>iv) Les perspectives pour le secteur forestier dans un contexte intersectoriel plus vaste;</li> </ul>	<p>a) Les indicateurs sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Pourcentage de pays de la CEE pouvant communiquer des données satisfaisantes sur les indicateurs qualitatifs relatifs à la gestion durable des forêts;</li> <li>ii) Pourcentage de pays de la CEE pouvant communiquer des données satisfaisantes sur les indicateurs quantitatifs relatifs à la gestion durable des forêts;</li> <li>iii) Pourcentage de pays de la CEE pouvant apporter des réponses satisfaisantes au questionnaire commun CEE/FAO/Organisation internationale des bois tropicaux/Eurostat sur le secteur forestier (qui suit l'évolution de l'utilisation rationnelle du bois);</li> <li>iv) Pourcentage de décideurs et autres parties prenantes qui estiment utiles certains forums de politique générale et ateliers;</li> </ul>
<p>b) Capacité accrue des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est à mettre en œuvre une gestion durable des forêts au niveau national.</p>	<p>b) Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités qui considèrent ces activités comme utiles.</p>

## II. STRATÉGIE

2. Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division du commerce et du bois (Section du bois). Il aura pour objectifs de mettre au point et d'appliquer des outils d'analyse et de suivi des politiques et initiatives engagées sur le terrain, de recueillir, de valider et de diffuser des informations et des analyses et d'encourager le partage des données d'expérience et des meilleures pratiques ainsi que l'évaluation conjointe des progrès accomplis. Le sous-programme constituera une plate-forme pour la tenue de débats thématiques, compte tenu de l'évolution de l'environnement politique, notamment en ce qui concerne les changements climatiques et la bioénergie. Il militera en faveur du rôle des forêts dans l'atténuation des effets des changements climatiques et dans l'adaptation à ces changements. Tous les pays bénéficient de la coopération internationale dans le cadre du sous-programme mais celui-ci fera une place particulière aux pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et de la région méditerranéenne.

3. Le sous-programme préconisera une gestion durable des forêts ainsi qu'une exploitation rationnelle et légale des produits de la forêt, comme matière première et pour la production d'énergie ainsi que des services forestiers, sur la base des politiques et institutions appropriées. Les priorités pour 2012-2013 s'inspireront des conclusions de la sixième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, ainsi que des efforts permanents de lutte contre les changements climatiques, comme l'ont demandé les États membres et les parties prenantes dans le cadre de l'Examen stratégique 2008.

4. Tous les pays bénéficieront de la coopération internationale grâce au sous-programme mais celui-ci fera une place particulière aux pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et de la région méditerranéenne, afin de mettre en œuvre une gestion durable des forêts grâce au renforcement des capacités et de promouvoir la participation de ces pays aux activités internationales organisées dans la région.

5. Conformément à la stratégie retenue pour l'exécution du sous-programme, la CEE travaillera en coopération avec la FAO et la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe et apportera une contribution régionale au Forum des Nations Unies sur les forêts et au Comité des forêts de la FAO.

6. Pour soutenir une gestion des forêts, y compris l'utilisation des produits du bois et des produits forestiers, qui soit viable aux plans écologique, économique et social, il importe de préserver l'équilibre entre ces trois plans sur la base d'un consensus ferme entre parties prenantes quant aux buts et aux méthodes, et de veiller à ce que la stratégie soit bien intégrée au cadre politique régissant d'autres secteurs (au nom de la conception intersectorielle). S'il est vrai que la gestion durable des forêts relève essentiellement de la souveraineté nationale, la coopération régionale, internationale et interrégionale pourra, avec l'appui du sous-programme «Bois et foresterie» et de ses partenaires, concourir à l'élaboration et à la diffusion de notions et d'informations, à la communication, au partage des données d'expérience et à la mise au point de mesures normalisées (indicateurs). Parallèlement, les conséquences de l'évolution de la situation mondiale seront prises en compte au niveau régional.

### **III. MANDATS CONFIÉS PAR LES ORGANES DÉLIBÉRANTS**

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

- 54/218 Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et des résultats de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 61/193 Année internationale des forêts (2011)
- 62/98 Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts

#### *Résolution du Conseil économique et social*

- 2006/38 Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandats révisés de la Commission

-----